

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/178

Nature de l'acte : Institutions et vie politique - Délégation de fonctions

## DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Maire de Valserhône,

VU la Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

VU le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

CONSIDERANT que le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un ou plusieurs conseiller(s) municipal(aux) en qualité de correspondant incendie et secours dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal.

### ARRETE

**Article 1:** Messieurs Mourad BELLAMMOU et Thierry VACCANI sont désignés en qualité de correspondant incendie et secours au nom du conseil municipal de Valserhône

**Article 2:** Les correspondants s'engagent à participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ; concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde; concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive; concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

**Article 3:** Les correspondants peuvent également être les interlocuteurs des services de l'Etat et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des établissements recevant du public (ERP) et informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Accusé de réception en préfecture  
001-200083863-20221021-AR-22-178-AI  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

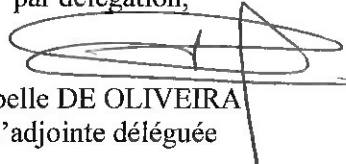
**Article 4 :** Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua.

Fait à Valsershône, le 18 octobre 2022



Pour le Maire absent,  
par délégation,



Isabelle DE OLIVEIRA  
L'adjointe déléguée

Mis en ligne le : 25/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
001-200083863-20221021-AR-22-178-A1  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022